

**Trois extraits de *Un carrelet sur l'île Madame*
de Jean Bernard-Maugiron
(éditions du Ruisseau, 2022)**

Les carrelets

En Vendée et en Loire-Atlantique, les installations de pêche au carrelet sont appelées des « pêcheries ». En Charente-Maritime on utilise plutôt le terme de « ponton », sous-entendu « ponton de pêche au carrelet », pour désigner ces édifices, mais c'est souvent le nom de « carrelet » qui est utilisé par métonymie pour désigner l'ensemble. Les puristes préféreront le terme « estacade » à celui de « ponton » désignant une construction flottante, mais on se conformera ici à l'usage.

Selon le *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy, le mot « quarrelet » apparaît vers 866 pour désigner un petit carré de toile (« un petit quarrelet suroré d'or »). On le retrouve ensuite vers 1360 (orthographié « quarlet ») et il figure dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1694. « Quarelet : Sorte de poisson de mer qui est plat. Signifie aussi une sorte de filet dont on se sert pour prendre le poisson. » Le deuxième volume de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, publié en 1763, propose quelques gravures représentant cette technique de pêche sur pilotis avec des balances, ou avec un carrelet porté sur une longue perche, et donne cette définition : « Carrelet : Espèce de filet pour la pêche : il doit avoir six piés en quarré, & la maille assez large ; car plus la maille en est grande, plus le carrelet est facile à lever de l'eau, commodité qui n'est pas à négliger ; car si le carrelet se tire lentement, les gros poissons, & sur-tout les carpes, sauteront par-dessus. Pour pêcher avec ce filet, il faut y mettre une bonne poignée d'achées ou vers de terre, qu'on enfilera par le milieu du corps, ensorte qu'ils remuent ; ce qui attire le poisson. » En 1769, Duhamel du Monceau, dans son remarquable *Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent*, le décrit ainsi à l'entrée « Carreau, Carrelet, Carré, Calen, Venturon, Échiquier, Humier » : « C'est une nappe quarrée qu'on tend sur deux portions de cerceau, qui se croisent et qu'on attache au bout d'une perche ; on le tend sur le fond, & quand on aperçoit quelques poissons dessus, on le relève promptement. »

Le *Dictionnaire des pêches maritimes et fluviales* de 1827 signale l'apparition des premières « pêcheries » du côté de Saint-Palais, au nord de Royan. « Les pêcheurs de ce petit lieu ont imaginé de faire un échafaudage sur les rochers d'où ils peuvent mettre à la mer des chaudrettes [balances] dans lesquelles ils prennent beaucoup de chevrettes [crevettes]. On met dans le filet des crabes déchirés par morceaux, pour servir d'appât. Cette pêche ne se fait que de haute mer, et seulement depuis les mois de mars et d'avril jusqu'à la fin de juillet ; il n'y a guère que les femmes et les filles qui s'en occupent. » D'autres carrelets embarqués ornent quelques peintures d'époque, comme le fameux *Pauvre pêcheur* de Puvis de Chavannes (1881), mais les carrelets à poste fixe n'ont commencé à s'installer que vers 1900 sur le littoral de Gironde et de Charente-Maritime, profitant des quais, digues, avancées rocheuses, et ne concernant à cette époque qu'une population d'estivants aisés en tenue sportive et autres baignassouts mondains. C'est à partir de 1935 et des premiers congés payés que des populations plus modestes s'intéressent à ce type de pêche, y adjoignant

souvent un petit abri de bois. Ces lieux de rencontre populaires jouent un rôle similaire à celui des jardins ouvriers des banlieues, des cabanons, des palombières, des tonnes de chasse, assurant un complément alimentaire non négligeable. Les carrelets sur pontons se développent sur les côtes charentaises, l'autoconstruction étant favorisée grâce au remplacement par des poteaux électriques en béton des vieux poteaux de bois dont EDF se débarrasse à bas prix. Mais dévelopeurs et décideurs voient d'un mauvais œil ces cabanons montés sur rondins qui d'après eux défigurent le littoral. Il s'en faut de peu qu'ils ne disparaissent.

Ce que la bureaucratie n'avait pas réussi à faire, la nature s'en est chargée. Le 28 juillet 1956, un raz de marée emporte les quelques carrelets de l'île Madame. La tempête des 7 et 8 février 1996 détruit les plus frêles des 590 carrelets de la côte charentaise et fragilise les autres, le coup de grâce étant porté en fin de journée le 27 décembre 1999 par l'ouragan Martin. Au matin du 28 décembre il n'en restait pratiquement plus aucun debout. Il fallut l'obstination des propriétaires regroupés dans une association sise à Port-des-Barques, les Carrelets charentais, pour parvenir à en reconstruire 450. Las ! un peu plus de dix ans plus tard, dans la nuit du 28 février 2010, plus de 200 carrelets furent dévastés par la tempête Xynthia. Tout était à refaire, plus gros, plus fort et surtout plus haut. Car, plus encore que les violentes rafales de vent, c'est la puissance dévastatrice des vagues qui a cassé les pattes de ces frêles échassiers.

Les prêtres déportés

Le 25 vendémiaire de l'an II (16 octobre 1793), un décret de la Convention nationale invitait les communes ayant des noms « pouvant rappeler les souvenirs de la royauté, de la féodalité ou des superstitions » à changer d'appellation. Ainsi, dans le département de la Charente-Inférieure, Saintes est rebaptisée « Xantes », Soubise « La Regénération », l'île de Ré « île Républicaine », l'île d'Oléron « île de la Liberté », l'île Madame « île Citoyenne ». Le 5 octobre avait été institué le calendrier républicain, pour effacer celui des saints. Lors de la fête de la Raison du 10 novembre, les Hébertistes affirmaient : « Le Peuple a dit : plus de prêtres, il ne faut plus d'autres dieux que ceux que la Nature nous offre. » C'était aller un peu vite en besogne. Robespierre allait substituer au culte de la Raison celui de l'Être suprême. Les Enragés enrageaient.

Cela faisait plus de trois ans que la Constituante avait décrété la Constitution civile du clergé. Le serment était le suivant : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. » Après avoir écarté la noblesse, la bourgeoisie affirmait son pouvoir sur le clergé en rabaisant les soi-disant envoyés de Dieu sur terre au rang de fonctionnaires assermentés. Pourtant, le clergé avait soutenu d'enthousiasme la Révolution à ses débuts. Le 17 juin 1789, leur ordre allié au tiers état s'était constitué en Assemblée nationale, défiant la noblesse et le roi. Dans la France chrétienne, le bas-clergé avait depuis des siècles un rôle anthropologique, social et culturel prépondérant dans l'organisation des communautés paysannes, qui en retour soutenaient les

prêtres installés depuis longtemps et leur accordaient leur confiance, puisqu'ils étaient souvent originaires des mêmes villages, parlaient leur langue et connaissaient leur généalogie familiale. L'arrivée des prêtres jureurs, qualifiés d'« intrus », et la vente à la bourgeoisie des biens de l'Église furent deux événements vécus comme une atteinte à l'équilibre de ces sociétés rurales. Le fouet avait changé de mains : les prêtres constitutionnels imposaient la religion d'État, et les bourgeois leur nouvel ordre économique, l'individualisme agraire, au détriment des anciennes structures de solidarité et d'entraide. Ce fut une des causes du soulèvement de la Vendée voisine, aux cris précurseurs de « Point de loi ! Point de roi ! », soulèvement que Pierre Péan interprétait ainsi : « Il n'y avait pas là non plus de complot royaliste, mais une révolte contre un pouvoir bourgeois et libéral qui non seulement n'avait rien changé à leur condition, mais les empêchait de pratiquer leur religion, traquait leurs prêtres, les appauvrisait, alors qu'ils avaient tout loisir de constater que les bourgeois locaux s'étaient, eux, honteusement enrichis. Ils prirent alors des bâtons et des fourches pour combattre tous les symboles de ce pouvoir qu'ils exécreraient. » S'ensuivra ce que Gracchus Babœuf nommera un « populicide ». Le général Westermann pourra triompher, après le Noël rouge de 1793 : « Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. [...] Suivant les ordres que vous m'avez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les sabots des chevaux, massacré les femmes qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé. » Le ton était donné, la purification pouvait commencer. La devise du Comité de salut public, son sceau officiel, n'était-elle pas « Activité, Pureté, Surveillance » ? Comment ne pas penser à certains activistes puritains, qui, de nos jours, ne rêvent que de remplacer une société de surveillance par une autre et de manier le fouet à leur tour ?

La quasi-totalité des évêques français et la moitié des curés refusèrent de prêter serment. En conséquence, un décret de la Convention nationale des 21 et 23 avril 1793 édicta : « Tous les ecclésiastiques séculiers, réguliers, frères convers et lais qui n'ont pas prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, conformément à la loi du 15 août 1792, seront embarqués et transférés sans délai à la Guyane française. » Arrêtés aux premiers jours de l'année 1794, acheminés par convois, à pied, en charrette et souvent enchaînés, hués, humiliés, caillassés, dépouillés, 1494 prêtres, non jureurs et même jureurs qui n'avaient pas suffisamment abjuré, sont dirigés vers Bordeaux, et 829 vers Rochefort, un fief montagnard dont le tribunal révolutionnaire fit rouler en moins de six mois de Terreur plus d'une cinquantaine de têtes sur la place Colbert rebaptisée « place de la Liberté ». En passant par La Rochelle, six d'entre eux sont lynchés par la foule, leurs têtes promenées sur des piques. Épuisés et hagards, les prisonniers sont embarqués sur *les Deux-Associés* et *le Washington*, deux anciens navires négriers qui avaient été désarmés six semaines auparavant, après l'abrogation de l'esclavage par la Convention, commandés par deux zélés capitaines, Laly et Gibert, choisis autant pour leur fanatisme que pour leur brutalité. Là où l'on n'entassait pas plus de 200 esclaves par crainte de la mortalité et du manque à gagner furent compressés « comme des harengs en caque » deux fois plus de prêtres.

On les interroge, on les fouille, on les dépouille de leurs vêtements, on leur confisque tout ce qu'ils possèdent, ne leur laissant qu'une culotte, trois chemises, un bonnet, quelques bas et mouchoirs. Toute prière est naturellement interdite. Si, par malheur, un des gardiens aperçoit un mouvement de lèvres, le coupable est aussitôt dénoncé et mis aux fers.

Fin avril, les bateaux gagnent à la voile (ce ne sont pas des « pontons », comme on l'écrit parfois, mais des voiliers mâtés et réarmés) la rade de l'île d'Aix, au nord de l'île Madame, où ils jettent l'ancre. Le châtiment de ces malheureux est terrible. La nourriture est infecte et en

quantité insuffisante, ils boivent l'eau des cales « corrompue et remplie de vers, presque noire comme de l'encre ». Le jour, les déportés sont rassemblés par moitié sur le pont et la nuit, ils s'entassent dans l'entre pont. Le typhus qui sévit à Rochefort depuis le début de l'année et le scorbut ne tardent pas à exercer des ravages. Des années plus tard, des survivants témoignèrent, comme les abbés Rousseau et Bottin.

« Des visages pâles et livides, des figures desséchées autant par le besoin que par le supplice de leur position ; des vieillards pouvant à peine s'arracher de leur cachot infect pour venir respirer un air moins pestilentiel ; des spectres couverts de haillons et de milliers d'insectes sans cesse renaissants, tels furent les premiers objets qui, en frappant mes regards et déchirant mon âme, m'annoncèrent le sort auquel nous étions réservés. »

« Ce qui ajoutait encore à l'horreur de la situation des malades, c'est qu'éprouvant des besoins extraordinaires que la maladie occasionnait, et manquant de linge de rechange, ils demeuraient continuellement plongés dans l'ordure, en sorte que leurs vêtements pourrissaient sur eux. La vermine qui les tourmentait habituellement, s'augmentait avec la malpropreté : quelquefois même les vers les rongeaient tout vivants. À force d'être frottés contre les planches, tout leur dos s'écorchait ; et les lambeaux de leurs habits se collaient sur leurs plaies sanglantes : une odeur infecte, une odeur de mort se répandait dans l'étroit et sombre réduit qui les renfermait. » « Dès qu'ils avaient expiré, les gens de l'équipage qui étaient présents criaient avec une joie barbare : Vive la nation ! À bas les calotins : quand viendra la mort du dernier de ces scélérats ? Ce cri de triomphe se répétait ensuite sur les vaisseaux, et se prolongeait pendant un certain temps. »

Laly en rajoutait : « Je connais les principes de votre religion : votre Jésus ne dit-il pas que l'on doit s'estimer heureux lorsqu'on souffre ? Goûtez donc et savourez votre bonheur ! » Ce que semblera confirmer l'abbé Dubignon avant de mourir : « Nous sommes les plus malheureux des hommes et les plus heureux des chrétiens. »

À l'avant du navire, une rambarde de planches de chêne ajourée, hérissée de pointes de fer, isole la partie réservée aux hommes d'équipage. Des planches ont été clouées sur les flancs pour faire dormir en couches superposées. Quelques hamacs au milieu ont été suspendus à des crochets de fer fixés au plancher supérieur. Pour atteindre la couchette, ils rampent les uns sur les autres, ils se marchent dessus pour se rendre aux deux baquets qui leur servent de latrines. Les prêtres en haillons exhalent la puanteur, ils ne peuvent se déshabiller, n'ayant pas de place pour bouger. Les poux les rongent. L'air sent l'urine, la merde et la sueur. Sous prétexte de désinfecter les cales, les matelots plongent tous les matins à l'aube des boulets rougis dans un tonneau de goudron, provoquant dans l'entre pont des fumées âcres et des exhalaisons méphitiques qui rendent l'atmosphère asphyxiante. À Gibert, le commandant du *Washington*, qui se plaignait que ses prisonniers ne mouraient pas assez vite, Laly répondit : « C'est que tu ne sais pas les enfumer comme il faut. »

Dénutrition, plaies purulentes, gale, fièvres, dysenterie, scorbut, pullulation de vermine : à la fin juillet une centaine de prêtres ont déjà succombé. Ils sont dans un premier temps jetés par-dessus bord, comme si les vaisseaux étaient en haute mer. Mais les cadavres putréfiés, déchiquetés par les crabes et charriés par les courants vont empester les rivages du fleuve. Les riverains de l'île d'Aix, de Fouras, de Port-des-Barques se plaignent des nuisances et du danger que leur font courir ces immersions. L'île d'Aix est alors choisie comme cimetière. Deux cent dix prêtres y sont inhumés, nus, par leurs confrères, dans les vases et les sables de Tridoux.

À la mi-août, les navires négriers sont toujours mouillés dans l'estuaire de la Charente, entre l'île d'Aix et la pointe nord-est de l'île Madame. Jamais ils n'appareilleront pour la Guyane. En avait-il du reste jamais été question, si l'on en croit le représentant Lequinio le 28 octobre 1793 pour qui « l'anéantissement des prêtres est inévitable » ou ce témoignage de Laly, le capitaine des *Deux-Associés* : « Ces hommes étaient rayés du livre de la République, on m'avait dit de les faire mourir sans bruit dans le silence de l'océan. Je le faisais, moi. »

Quoi d'étonnant quand on connaît le traitement infligé à Nantes aux vendéens, ces « comités d'égorgeries », ces « massacrades » décrits par Babœuf et organisés par le conventionnel Carrier, qui transforma la Loire en « torrent révolutionnaire » ? Carrier déplore que les prisonniers entassés les uns sur les autres s'accrochent à la vie, que « ces chiens ne crèvent pas assez vite » : il a recours à la guillotine, aux fusillades massives et aux noyades, sources de grandes et joyeuses festivités et de banquets sur les lieux mêmes. Il se vantera « d'avoir fait passer 2800 brigands » vendéens dans ce qu'il appelle « la déportation verticale dans la baignoire nationale ». Il s'amuse des « mariages républicains » de curés et de religieuses attachés ensemble (« c'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres... »), mettant en pratique la conception défendue par Robespierre le 5 février 1794 : « La Terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible, elle est donc une émanation de la vertu. »

[...]

En août, Robespierre vient de perdre définitivement la tête et la mortalité a pris de telles proportions sur les deux vaisseaux (rien qu'en dix jours il meurt 59 prisonniers sur *les Deux-Associés*) que les capitaines reçoivent l'ordre de descendre les malades à terre. C'est la conséquence du rapport du chirurgien Béraud qui a pu monter à bord, descendre dans l'entre pont et relate qu'à peine il a fait quelques pas que la chaleur et la puanteur l'arrêtent et l'empêchent d'aller plus avant. Craignant de suffoquer il s'empresse de remonter, rapportant que « si l'on eût mis quatre cents chiens dans cet endroit-là, ils seraient tous crevés le lendemain ou seraient tous devenus enragés ».

Le débarquement s'effectue du 18 au 20 août. Huit tentes de 10 à 20 lits ont été dressées pour les malades, trois autres pour la cuisine, la pharmacie et les prêtres-infirmiers. Sur les 83 premiers malades débarqués, 36 meurent dans les heures qui suivent. Par rapport à l'enfer qu'ils vivaient à bord, l'île, qu'ils rebaptisent « île Sainte-Marie », avait pour les survivants un goût de paradis : « Il me sembla que je renaissais, écrira l'un des rescapés, lorsque approchant du rivage, j'aperçus de la verdure, éparses ça et là ; j'aperçus un papillon, c'était beaucoup et le plaisir fut vif en le voyant ; mais je cherchais des yeux quelque oiseau. J'en découvris plusieurs, des linottes, des bergeronnettes, des hirondelles. Je fus au comble de la joie. » Des fruits et du poisson leur étaient remis par les habitants de Port-des-Barques, ils ramassaient des huîtres, des moules, des escargots, des crabes, des champignons, des mûres, de l'oseille... La garnison du fort fermait les yeux sur leurs allées et venues.

Plus de 250 corps furent ensevelis durant les soixante-douze jours que dura l'hôpital de tentes. Le 11 fructidor (28 août 1794) le comité de salubrité navale fit le point de la situation : sur *les Deux-Associés*, pour 497 prêtres embarqués, 245 sont morts et 144 sont malades. À bord du *Washington*, sur 265 prêtres embarqués, 20 sont morts et 36 sont malades.

Au début d'octobre 1794, une violente tempête emporte les tentes. Les prêtres doivent réintégrer les vaisseaux, qui viennent hiverner devant Port-des-Barques. « L'hôpital établi sur l'île Citoyenne pour les condamnés à la déportation va être levé. Le vent a renversé les tentes, et la saison ne permet pas de tenir cet établissement plus longtemps. Sur l'avis du

Comité, l'ordre est donné d'évacuer les malades sur le bâtiment *l'Indien* échoué au Port-des-Barques : les convalescents seront mis à bord des *Deux-Associés*, et ceux qui se portent bien sur *le Washington*. »

Les conditions d'incarcération sont moins sévères, mais novembre et décembre sont des plus rigoureux, la température descend jusqu'à moins 20 degrés, la Charente est prise dans les glaces. Vingt-quatre décès viennent s'ajouter. Les corps sont enterrés dans les vases du fort Lapointe. À Paris, l'abbé Grégoire intervient enfin pour faire cesser les persécutions. Le 5 février 1795, *le Washington* et *les Deux-Associés* sont de retour à Rochefort, avec 238 rescapés. Les survivants sont conduits à Tonnay-Charente pour être escortés jusqu'à Saintes, à deux journées de marche, où ils seront enfermés dans l'abbaye aux Dames dans l'attente de leur libération définitive. Sur les 827 prêtres arrivés à Rochefort en 1794, 238 seulement ont survécu. Trente-six religieux sont morts à Rochefort, 226 reposent à l'île d'Aix, 254 sur l'île Madame, les autres gisent dans les vases autour des forts Lapointe et Lupin, ainsi qu'à Port-des-Barques. Quant à Laly, il connut le sort de nombre de criminels et de tortionnaires : il mourut dans son lit à un âge avancé, muni des derniers sacrements de l'Église.

Donnons le nom de quelques-uns de ces malheureux qui gisent sous nos pieds, sans autre sépulture que cette croix de galets. Selon le témoignage du terrassier qui creusa en 1947 les tranchées pour les canalisations apportant l'eau sur l'île et découvrit quantité d'ossements, ils étaient enterrés quatre par quatre, en croix, les têtes se touchant au centre.

Les pouces coupés

Au détour de la route, à l'entrée du fort, une plaque vissée sur le monument aux morts rappelle que celui-ci fut « érigé à la gloire des officiers, ex-cadres de la section disciplinaire de Rochefort (SDR), morts au combat dans la Somme et à Verdun entre 1914 et 1917. Rattachée au 6^e régiment d'infanterie, la SDR était implantée dans le fort de l'île Madame et comportait la section spéciale des «incorrigibles», regroupant des insoumis et déserteurs récidivistes et autres mutilés volontaires, en attente de jugement ou qui y purgeaient une peine de relégation ».

La pierre est rongée là où étaient gravés les noms de ces cadres officiers « tombés au champ d'honneur » et dans l'oubli. Pourquoi ne pas remplacer ce monument lépreux célébrant « Honneur et Patrie » par une stèle en hommage à ceux qui ont marqué l'histoire de l'île : « Aux réfractaires, aux insurgés, aux incorrigibles » ?

L'armée française ayant commencé à rapatrier en métropole les bagne militaires jusque-là établis en Afrique (Biribi), le fort de l'île Madame est classé en 1910 parmi les plus sévères sections spéciales de répression et accueille une centaine de disciplinaires irréductibles, des militaires condamnés par des conseils de guerre pour insoumission, rébellion ou désertion, attendu que, comme le prescrit le règlement, « la discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants, que tous les ordres soient exécutés littéralement, sans hésitation ni murmure ».

Ces fortes têtes donnaient bien du fil à retordre à leurs geôliers, si l'on en juge ce papier trouvé dans le journal *Gil Blas* du 20 février 1913, sous le titre « Rébellion de disciplinaires » :

« Deux disciplinaires, Chotard et Lefranc, qui s'étaient évadés lundi de la section de répression de l'île Madame, ont été arrêtés hier par la gendarmerie de Saint-Agnant, non sans opposer une résistance désespérée. Le retour des évadés à l'île Madame a provoqué une vive effervescence parmi les disciplinaires qui se sont rebellés et qu'on a eu grand peine à ramener au calme. Au cours de la répression, Chotard a été blessé d'un coup de crosse à la tête, et Lefranc d'un coup de baïonnette. L'ordre est maintenant rétabli. »

Les prisonniers portaient la tenue du régiment auquel la section spéciale était rattachée. Ils travaillaient dix heures par jour six jours par semaine, à des tâches « d'utilité publique » comme l'entretien du fort, le terrassement et l'empierrement des routes et chemins de l'île, ou à des travaux agricoles (un grand potager était installé près des casemates pour les besoins du régiment). Les mutilés volontaires ne pouvaient, en aucun cas, être réformés au titre des infirmités résultant de leurs mutilations. Ils étaient affectés à des travaux correspondant à leurs capacités. En cas de « fureur ou violence grave » d'un militaire, le commandant de la section pouvait ordonner l'application de « l'appareil de sûreté », une camisole qui remplaçait la mise aux fers, ou bien, à sa discrétion, les poucettes, le bâillon, la crapaudine, voire les trois à la fois. Tout comme les communards, les prisonniers avaient droit à une promenade (une demi-heure par jour) dans la douve où donnaient leurs cellules. Les Archives départementales de La Rochelle conservent deux cartes postales de disciplinaires à l'île Madame. La première, intitulée « Les disciplinaires à la sortie du fort », montre une quarantaine d'hommes en uniforme et casquette (à première vue, on dirait des militaires ordinaires), photographiés sur le pont-levis du fort, l'air goguenard avec leurs bacchantes début de siècle. Sur la seconde, « Disciplinaires en tenue de travail », une quinzaine de prisonniers, pantalon blanc sale sur lequel tombe une vareuse de la même teinte, la casquette toujours vissée sur la tête, sont photographiés après le virage du nord-est (là où sera édifiée la Vierge) sur la route qu'ils sont en train d'entretenir, encadrés par des soldats en armes. Tous ont les bras pendant le long du corps ou derrière le dos sauf un, planté fièrement en première ligne au milieu du groupe, les mains sur les hanches remontant la vareuse sur la ceinture du pantalon, l'air bravache regardant droit l'objectif. Une croix a été tracée à la plume sur son ventre, qui renvoie plus haut à une mention manuscrite : « Le célèbre Nasica qui a été fusillé à Bx, cet été. »

Pierre Nasica est jugé à Bordeaux le jeudi 10 septembre 1914 par le conseil de guerre de la 18^e région présidé par le colonel Bonefy, pour « voies de fait sur un supérieur pendant le service, outrages par paroles envers un supérieur, refus d'obéissance ». Le compte rendu de l'audience est ainsi rédigé :

« Pierre Nasica, âgé de 30 ans, de la section spéciale de répression de l'île Madame, engagé pour cinq ans en 1905, se révéla d'abord comme une forte tête et en 1909 fut envoyé dans les corps spéciaux. Il fut condamné en 1912 à deux ans de prison pour refus d'obéissance. En outre, il fut gratifié de 122 jours de prison.

Étant en prison, Nasica prévint, le 14 juillet 1914, le sergent de service que le lendemain il serait mort ou grièvement blessé, qu'il voulait en finir et tuer un supérieur. "Tant pis pour vous, dit-il au sergent, puisque c'est vous qui êtes de service."

Le lendemain, le sergent, accompagné de deux hommes, ayant pénétré dans sa cellule, ordonna à Nasica de se déshabiller pour être fouillé. Ce dernier refusa deux fois, puis commença à se dévêtrir. Soudain, se précipitant sur le sergent, il le frappa à coups de poing et chercha à l'étrangler. Le sous-officier put être dégagé par ses hommes qui blessèrent légèrement Nasica en le frappant.

Nasica agonit d'injures tous les gradés, n'épargnant pas même le lieutenant, et dut être réintégré de force en prison. À l'audience, Nasica a tout nié, opposant des démentis formels aux témoins.

Après un réquisitoire sévère de M. le lieutenant Gaubert, commissaire du gouvernement, et la plaidoirie de M^e Daussé, Pierre Nasica a été condamné, à l'unanimité, à la peine de mort. »

L'un de ses supérieurs avait écrit à son sujet : « Il agit en rébellion ouverte et constante contre la loi et les règlements. Animé des plus mauvais sentiments à l'égard de l'armée, il fait profession d'anarchie. » La suite se trouve dans un article du *Temps* daté du 3 octobre 1914 :

« [...] Nasica était furieux de n'avoir pu bénéficier d'une réduction de peine à l'occasion de la fête nationale. Le jugement du conseil de guerre a reçu son exécution ce matin à six heures. Nasica a été fusillé sur le terrain de manœuvres d'Arlac. [...] À six heures le condamné est amené en voiture cellulaire automobile. On procède immédiatement à la lecture du jugement que Nasica écoute en fumant une cigarette. Le condamné serre la main de l'aumônier, embrasse son avocat et d'un pas assuré va se placer contre le peloton d'exécution, les bras croisés, les yeux non bandés. Un commandement, une salve et Nasica s'affaisse sur les genoux, le corps renversé en arrière, la tête retombant sur le côté gauche. Les troupes défilent ensuite devant le corps du supplicié. »

La capacité du fort, classé désormais pénitencier militaire, sera progressivement portée à 400 places à la fin de la Première Guerre pour incarcérer de nombreux autres insoumis qui refusaient d'aller à la grande boucherie sur le front, ayant vite compris que si l'« on croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels » ou, comme le dit avec ses mots à elle la *Chanson de Craonne* :

*Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là r'viendront,
Car c'est pour eux qu'on crève.
Mais c'est fini, car les trouffions
Vont tous se mettre en grève.
Ce s'ra votre tour, messieurs les gros,
De monter sur l'plateau,
Car si vous voulez la guerre,
Payez-la de votre peau !*

Des conseils de guerre sont chargés de prononcer des sanctions exemplaires à l'égard de soldats coupables de désobéissance et de désertion – voire de fraternisation avec l'ennemi comme à la Noël 1914 –, ou de mutilations volontaires qui leur permettent d'être soustraits du front. Dès l'été 1914, Foch requalifie ces mutilations d'« abandon de poste en présence de l'ennemi », délit passible de la peine de mort. Assistés par des médecins militaires surchargés de blessés et qui doivent en plus juger de la « véracité » des blessures infligées, les conseils de guerre prononcent environ 2500 condamnations à mort, suivant en cela l'avis du général Pétain qui affirme que « pour maintenir l'esprit d'obéissance et la discipline parmi les troupes, une première impression de terreur est nécessaire ». De 1914 à 1916 près de 650 soldats – déserteurs, mutinés, mutilés – sont fusillés pour l'exemple (une cinquantaine seront réhabilités par la suite). Les autres sont renvoyés au front ou condamnés aux travaux forcés, à l'île Madame entre autres. Une deuxième vague sanctionnera les mutineries du printemps 1917, toutefois moins répressive puisque parmi les quelque 80 000 mutins une soixantaine « seulement » seront passés par les armes, officiellement du moins puisque nombre de cas d'exécutions sommaires ou déguisées ont été rapportés.

Une des mutilations volontaires les plus fréquentes consistait en l'ablation de tout ou partie du pouce, par lame ou par balle, raison du surnom de « pouces coupés » donné à ces mutilés. Dès septembre 1914, le service de santé utilisait des formulaires spéciaux préremplis avec une description du type de blessures constatées : « Le tatouage très net des bords de la plaie prouve que le coup a été tiré à bout portant. La présomption de mutilation volontaire ressort de ce que l'orifice d'entrée du projectile et le tatouage siègent du côté de la paume de la main ». Il n'y avait plus qu'à ajouter le nom du coupable. Le mot passera vite qu'il faut tirer à travers un linge ou une boule de pain pour ne pas laisser de trace.

Dans les comptes rendus des conseils de guerre sont décrites d'autres blessures ou maladies provoquées par l'ingestion, l'injection ou la surinfection d'une plaie par substance toxique : « ablation du tiers de l'index gauche par balle, plaie par balle, ablation du médius gauche, phlegmon par injection de pétrole (inflammation et nécrose genou et cuisse), perforation du pied gauche par balle, ictere (jaunisse) par absorption d'acide picrique, perforation de l'annulaire gauche, brûlures aux jambes par application d'acide nitrique », etc. C'était ça ou finir haché par les mitrailleuses allemandes, transpercé par les billes métalliques des shrapnells, réduit en bouillie par les obus, brûlé par les lance-flammes, asphyxié par les gaz, déchiqueté par les mines. Ou au peloton d'exécution, sous des balles bien françaises.

Le Maitron consacre une notice à un déserteur passé par le fort de l'île Madame, qui fit ensuite de vieux os dans sa ville de Vézelay :

Lucien Laurent, né le 18 mars 1885 et mort le 25 mars 1974 à Vézelay (Yonne). Boulanger. Antimilitariste anarchiste. Ouvrier puis artisan boulanger à Vézelay, Lucien Laurent se maria en 1907. En 1910, « socialiste révolutionnaire antiparlementariste », il fut candidat aux élections législatives.

Il déserta en septembre 1915 et resta caché pendant 27 mois dans son grenier avec la complicité de sa femme. Arrêté en janvier 1918, il fut condamné à 5 ans de travaux forcés qu'il effectua tour à tour dans des camps en Mayenne, dans la Sarthe puis à l'île Madame. Dans l'entre-deux-guerres, Lucien Laurent continua de professer des idées libertaires et organisa dans l'Yonne des tournées de conférences, notamment avec le chansonnier Charles d'Avray. Il collabora également à *La Revue anarchiste* (Paris, décembre 1929 à juin 1936), qui n'était liée à aucune organisation et à laquelle collaborèrent de très nombreux individualistes. Il y donna quelques poèmes ainsi que, sous le pseudonyme de Lucien L'Évadé (n° VIII-XI, juillet-octobre 1930), un compte rendu fort caustique de *La Vie des forçats* de Dieudonné, "hier anarchiste, aujourd'hui bourgeois". Il y critiquait l'opinion de Dieudonné selon lequel, au bagne, le progrès des conditions de détention serait patent ; et s'il approuvait l'idée que le bagne est "une continue histoire de brigands", il craignait que cela veuille dire qu'il n'y aurait pas de brigands hors des prisons.

Dans le journal *L'Yonne républicaine* du 15 novembre 1973, une page entière fut consacrée à Lucien Laurent à l'occasion de ses 88 ans.

Des psychanalystes ont interprété l'effroyable carnage de 1914-1918 (quelque 10 millions de morts sur les champs de bataille et autant d'invalides, pour la plupart des jeunes hommes) comme le plus grand massacre des fils par leurs pères de l'histoire. Pour nombre d'historiens marxistes, ce fut avant tout une guerre de classes, savamment préparée pour écraser les idées révolutionnaires qui gagnaient l'Europe. Dans *L'État*, Bernard Charbonneau considère que la Première Guerre industrielle fut un point de bascule, à plusieurs titres.

« La capitulation du mouvement socialiste en août 1914 est un événement dont on n'affirmera jamais assez la gravité tragique. À l'avènement de l'âge totalitaire, elle aura peut-être marqué la liquidation de la dernière espérance révolutionnaire. Ce ne furent pas seulement quelques dirigeants qui trahirent, mais tout un mouvement de pensée qui avorta : un siècle d'espoir fondé sur une confiance trop facile dans l'homme et dans l'histoire. »

« À l'âge de la liberté de pensée succède celui de la propagande : peut-être qu'un des faits nouveaux les plus importants de la Première Guerre mondiale est la mise au point d'une administration systématique de l'opinion publique. L'obsession de la puissance mène à une véritable prise de conscience de la réalité économique. Depuis la Première Guerre mondiale, l'économie cesse d'être considérée comme un donné, elle est désormais dirigée. Pour accroître et totaliser la puissance de ses divers éléments, l'État l'ordonne selon les lois de l'organisation : définition, recensement, centralisation. La nécessité de ce totalitarisme économique est si évidente qu'en dehors du temps de guerre il a fini par s'imposer à la plupart des pays. »